

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 26 mars 2024

Date d'édition: 23 mai 2024

Version: 0.1



Page 1/11

## REDOCOL Assainisseur de Meubles

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ de l'entreprise

#### \* 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

REDOCOL Assainisseur de Meubles

N° de l'article:

MA10003

UFI:

0QE0-A040-V006-WXCY

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Pflegemittel

Utilisations identifiées pertinentes:

Étape du cycle de vie [LCS]

IS: Utilisation sur sites industriels

Secteur d'utilisation [SU]

SU 18: Fabrication de meubles

Catégories d'articles [AC]

AC 11e: Articles en bois: Mobilier et ameublement

#### \* 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

vendeur:

Ostermann France SAS

FR

2, rue de l'Atelier

38160 Saint-Marcellin

France

Téléphone: + 33 (0) 4 76 36 57 60

Télécopie: + 33 (0) 4 76 36 57 61

E-mail: vente.fr@ostermann.eu

Site web: www.ostermann.eu

E-mail (personne compétente): sds@ostermann.eu

Fournisseur:

FSG Schäfer GmbH

Boschstraße 14

48703 Stadtlohn

GERMANY

Téléphone: +49 (0) 25 63 - 93 95 - 0

Télécopie: +49 (0) 25 63 - 93 95 - 25

E-mail: verkauf@fsg-schaefer.de

Site web: www.fsg-schaefer.de

#### \* 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour les non-secouristes: +33 (0) 4763 657-60, 24h: +49 30 - 30 68 67 00 (TOXICOVIGILANCE-Centre Anti-Poison Berlin), +33 (0) 4763 657-60 (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
liquides inflammables ( <i>Flam. Liq. 3</i> )	H226: Liquide et vapeurs inflammables.	
Danger par aspiration ( <i>Asp. Tox. 1</i> )	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 26 mars 2024

Date d'édition: 23 mai 2024

Version: 0.1



Page 2/11

## REDOCOL Assainisseur de Meubles

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



**GHS02**  
Flamme



**GHS08**  
Danger pour la santé

Mention d'avertissement: Danger

#### Consignes en cas de risques physiques

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

#### Consignes en cas de risques pour la santé

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### Informations supplémentaires sur les dangers

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

#### Conseils de prudence Prévention

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive/Protection individuelle.

#### Conseils de prudence Réaction

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/Premiers secours.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P331 NE PAS faire vomir.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser Eau pulvérisée, mousse résistant aux alcools, poudre sèche, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Extincteur classe de feu B. pour l'extinction.

#### Conseils de prudence Stockage

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

#### Conseils de prudence Evacuation

P501 Éliminer le contenu/récipient dans Méthodes d'élimination.

### 2.3. Autres dangers

Autres effets néfastes:

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Description:

Mélange des substances énumérées ci-après avec des additions non dangereuses.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 26 mars 2024

Date d'édition: 23 mai 2024

Version: 0.1



Page 3/11

## REDOCOL Assainisseur de Meubles

### Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
N°CE: 918-167-1	<b>Hydrocarbures en C11 à C12, isoalcanes, &lt;2% d'aromatiques</b> Asp. Tox. 1 (H304), Flam. Liq. 3 (H226) Danger <b>Estimation de la toxicité aiguë</b> ETA (par voie orale) 5 000 - 15 000 mg/kg ETA (dermique) 2 200 - 2 500 mg/kg ETA (inhalation, vapeur) 4 951 - 9,3 mg/L	≥ 70 - < 100 pds %
n°CAS: 64742-54-7 N°CE: 265-157-1 Numéro d'index: 649-467-00-8	<b>Distillates (pétroleum), hydrotreated heavy paraffinic</b> Carc. 1B (H350) Danger <b>Estimation de la toxicité aiguë</b> ETA (par voie orale) 5 000 mg/kg ETA (dermique) 2 000 - 5 000 mg/kg ETA (inhalation, vapeur) 2,18 - 5,53 mg/L	≥ 10 - < 25 pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

#### Informations générales:

En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

#### En cas d'inhalation:

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. Allonger la victime au calme, la couvrir et la maintenir au chaud. EN CAS D'INHALATION: Appeler un médecin en cas de malaise.

#### En cas de contact avec la peau:

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

#### Après contact avec les yeux:

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

#### En cas d'ingestion:

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés:

Jet d'eau pulvérisée, mousse résistante à l'alcool, Poudre d'extinction, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

#### Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 26 mars 2024

Date d'édition: 23 mai 2024

Version: 0.1



Page 4/11

## REDOCOL Assainisseur de Meubles

### Produits de combustion dangereux:

Comme le produit contient des constituants organiques combustibles, dans le cas d'un incendie, une épaisse fumée noire est formée, contenant des produits de combustion dangereux (voir la section 10).

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. Refroidissez les récipients en danger en les arrosant d'eau.. Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.

### 5.4. Indications diverses

Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

##### Mesures de précautions individuelles:

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

##### Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour la rétention:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

#### Pour le nettoyage:

Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants. Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7.

Protection individuelle: voir rubrique 8.

Evacuation: voir rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures de protection

##### Précautions de manipulation:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter le contact avec la peau. Éviter le contact avec les yeux. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter la formation de vapeurs de solvants inflammables ou explosifs dans l'air et dépasser les valeurs limites AGW. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

##### Mesures de protection incendie:

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

##### Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière:

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

##### Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Après nettoyage, utiliser un produit de soin dermique très gras.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 26 mars 2024

Date d'édition: 23 mai 2024

Version: 0.1



Page 5/11

## REDOCOL Assainisseur de Meubles

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

#### matériaux d'emballage:

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. à température ambiante Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique.

#### Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Les planchers doivent être étanches, doivent résister aux liquides et être faciles à nettoyer. Les sols doivent être conformes aux "Lignes directrices pour la prévention du risque d'inflammation dues aux décharges électrostatiques (TRGS 727)".

#### Informations sur l'entreposage commun:

Matières à éviter: voir rubrique 10.

#### Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne): 3 - Matières liquides inflammables

#### Autres indications relatives aux conditions de stockage:

Conserver à l'écart de la chaleur. Gel, Protéger du rayonnement solaire. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Aucune donnée disponible

#### 8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

#### 8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
Distillates (pétroleum), hydrotreated heavy paraffinic n°CAS: 64742-54-7 N°CE: 265-157-1	2,73 mg/m <sup>3</sup>	① DNEL salarié ② Long terme - inhalation, effets systémiques
Distillates (pétroleum), hydrotreated heavy paraffinic n°CAS: 64742-54-7 N°CE: 265-157-1	5,58 mg/m <sup>3</sup>	① DNEL salarié ② Long terme - inhalation, effets locaux
Distillates (pétroleum), hydrotreated heavy paraffinic n°CAS: 64742-54-7 N°CE: 265-157-1	1,19 mg/m <sup>3</sup>	① DNEL Consommateur ② Long terme - inhalation, effets locaux
Distillates (pétroleum), hydrotreated heavy paraffinic n°CAS: 64742-54-7 N°CE: 265-157-1	0,97 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② Long terme - cutanée, effets systémiques
Distillates (pétroleum), hydrotreated heavy paraffinic n°CAS: 64742-54-7 N°CE: 265-157-1	0,74 mg/kg p.c. /jour	① DNEL Consommateur ② Long terme - orale, effets systémiques

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
Distillates (pétroleum), hydrotreated heavy paraffinic n°CAS: 64742-54-7 N°CE: 265-157-1	9,33 mg/kg	① PNEC Intoxication secondaire

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 26 mars 2024

Date d'édition: 23 mai 2024

Version: 0.1



Page 6/11

## REDOCOL Assainisseur de Meubles

### 8.2.2. Protection individuelle



#### Protection yeux/visage:

En plein contact: Porter un équipement de protection du visage.

En contact splash: Protection oculaire appropriée: EN 166.

#### Protection de la peau:

En plein contact: Le matériau des gants doit être résistant et imperméable au produit / à la substance / au mélange.

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) Epaisseur du matériau des gants: 0,4 mm.

Le choix du bon gant dépend non seulement du matériau, mais également d'autres caractéristiques de qualité et varie d'un fabricant à l'autre. Le produit étant une préparation multi-substances, la résistance du matériau des gants n'est pas prévisible et doit donc être vérifiée avant utilisation.

Porter un vêtement de protection approprié. résistant aux solvants.

#### Protection respiratoire:

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

#### Autres mesures de protection:

Mesures usuelles de la prévention d'incendie. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols.

Protection individuelle EN 14605.

### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

État physique: Liquide

Couleur: par marquage respectif.

Odeur: caractéristique

#### Données de sécurité

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② Remarque
pH	Aucune donnée disponible		
Point de fusion	Aucune donnée disponible		
Point de congélation	Aucune donnée disponible		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	179 - 191 °C		② la fiche de données de sécurité du distributeur
Point éclair	60 °C		② la fiche de données de sécurité du distributeur
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible		
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible		
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	0,6 - 6 Vol-%		② la fiche de données de sécurité du distributeur
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible		
Densité de la vapeur	Aucune donnée disponible		

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 26 mars 2024

Date d'édition: 23 mai 2024

Version: 0.1



Page 7/11

## REDOCOL Assainisseur de Meubles

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② Remarque
Densité	0,78 g/cm <sup>3</sup>	20 °C	② la fiche de données de sécurité du distributeur
Densité apparente	<i>non applicable</i>		
Solubilité dans l'eau	<i>Aucune donnée disponible</i>		
Viscosité, dynamique	<i>Aucune donnée disponible</i>		
Viscosité, cinématique	<i>Aucune donnée disponible</i>		

### 9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

### 10.2. Stabilité chimique

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Sensibilité thermique.

### 10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur. Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents.

### 10.5. Matières incompatibles

Conserver à l'écart des ... (matières incompatibles à indiquer par le fabricant). Comburant

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Monoxyde de carbone, Dioxyde d'azote, suie.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

<b>Hydrocarbures en C11 à C12, isoalcanes, &lt;2% d'aromatiques</b> N°CE: 918-167-1
<b>DL50 par voie orale:</b> 5 000 - 15 000 mg/kg (Rat)
<b>DL50 dermique:</b> 2 200 - 2 500 mg/kg (Lapin)
<b>CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur):</b> 4 951 - 9,3 mg/L (Rat)
<b>Distillates (pétroleum), hydrotreated heavy paraffinic</b> n°CAS: 64742-54-7 N°CE: 265-157-1
<b>DL50 par voie orale:</b> 5 000 mg/kg (Rat)
<b>DL50 dermique:</b> 2 000 - 5 000 mg/kg (Lapin)
<b>CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur):</b> 2,18 - 5,53 mg/L 4 h (Rat)

### Toxicité dermique aiguë:

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées. Les contacts prolongés ou répétés avec la peau ou les muqueuses provoquent des irritations, rougissements, formations d'ampoules, inflammations de la peau etc.

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 26 mars 2024

Date d'édition: 23 mai 2024

Version: 0.1



Page 8/11

## REDOCOL Assainisseur de Meubles

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

<b>Hydrocarbures en C11 à C12, isoalcanes, &lt;2% d'aromatiques</b>	N°CE: 918-167-1
<b>CL50:</b> 1 000 mg/L 4 d (poisson)	
<b>CL50:</b> 1 000 mg/L 4 d (crustacés)	
<b>CE50:</b> 1 000 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques)	
<b>NOEC:</b> 0,209 mg/L 28 d (poisson)	
<b>NOEC:</b> 1 mg/L 28 d (crustacés)	
<b>Distillates (pétroleum), hydrotreated heavy paraffinic</b>	n°CAS: 64742-54-7 N°CE: 265-157-1
<b>CL50:</b> 100 mg/L 4 d (poisson)	
<b>CE50:</b> 10 000 mg/L 2 d (crustacés)	

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>Hydrocarbures en C11 à C12, isoalcanes, &lt;2% d'aromatiques</b>	N°CE: 918-167-1
<b>Biodégradation:</b> Oui, rapide	
<b>Remarque:</b> Biodégradable.	

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>Hydrocarbures en C11 à C12, isoalcanes, &lt;2% d'aromatiques</b>	N°CE: 918-167-1
<b>Log K<sub>ow</sub>:</b> 1,99	

#### Accumulation / Évaluation:

Intrinsèquement biodégradable. Bioaccumulation possible.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

<b>Hydrocarbures en C11 à C12, isoalcanes, &lt;2% d'aromatiques</b>	N°CE: 918-167-1
<b>Résultats des évaluations PBT et vPvB:</b> Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.	
<b>Distillates (pétroleum), hydrotreated heavy paraffinic</b>	n°CAS: 64742-54-7 N°CE: 265-157-1
<b>Résultats des évaluations PBT et vPvB:</b> —	

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

##### 13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

#### Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

##### Code des déchets produit

07 01 04 *	Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques
------------	--

\*: Soumis à une documentation.

##### Code des déchets conditionnement

15 01 06	Emballages en mélange
----------	-----------------------

#### Solutions pour traitement des déchets

##### Élimination appropriée / Produit:

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 26 mars 2024

Date d'édition: 23 mai 2024

Version: 0.1



Page 9/11

## REDOCOL Assainisseur de Meubles





### Élimination appropriée / Emballage:

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux. Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

### Autres recommandations de traitement des déchets:

Retournez au distributeur..

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>			
UN 1263	UN 1263	UN 1263	UN 1263
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>			
PEINTURES (Hydrocarbures en C11 à C12, isoalcanes, <2% d'aromatiques )	PEINTURES (Hydrocarbures en C11 à C12, isoalcanes, <2% d'aromatiques )	PAINT (Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, <2% aromatics )	PAINT (Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, <2% aromatics )
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>			
 3	 3	 3	 3
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>			
III	III	III	III
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>			
Non	Non	Aucune donnée disponible	Non
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>			
<b>Dispositions particulières:</b> 650 <b>Quantité limitée (LQ):</b> 5L <b>Danger n° (code Kemler):</b> 30 <b>Code de classification:</b> F1 <b>Code de restriction en tunnel:</b> (D/E)	<b>Dispositions particulières:</b> 650 <b>Quantité limitée (LQ):</b> 5L <b>Code de classification:</b> F1	<b>Dispositions particulières:</b> 650 <b>Quantité limitée (LQ):</b> 5L <b>Numéro EmS:</b> F-E, S-E	<b>Dispositions particulières:</b> 650 <b>Quantité limitée (LQ):</b> 5L

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible.

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations EU

##### Limites d'utilisation:

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Selon la directive 94/33/CE, les adolescents ne doivent manier ce produit que dans la mesure où des précautions sont prises pour éviter les effets nocifs des matières dangereuses.

##### Autres réglementations (UE):

Catégories de danger:

- P5a Matières liquides inflammables, Catégorie 1 ou 2
- P5b Liquides inflammables
- P5c Liquides inflammables de catégorie 2 ou 3 non couverts par les catégories P5a ou P5b

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 26 mars 2024

Date d'édition: 23 mai 2024

Version: 0.1



Page 10/11

## REDOCOL Assainisseur de Meubles

**Directive n° 2004/42/CE relative à la limitation des émissions de COV dues à l'utilisation de solvants organiques dans les vernis et peintures:**

Teneur en composés organiques volatils (COV) en pourcentage pondéral: 100 pds %

### 15.1.2. Directives nationales

Aucune donnée disponible

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### \* 16.1. Indications de changement

1.1.	Identificateur de produit
1.3.	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
1.4.	Numéro d'appel d'urgence
16.1.	Indications de changement

### 16.2. Abréviations et acronymes

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
AGW	Valeur limite d'exposition
CAS	Chemical Abstracts Service
CE50	concentration efficace 50%
CLP	Classification, étiquetage et emballage
DNEL	dose dérivée sans effet
ECHA	Agence européenne des produits chimiques
EWC	European Waste Catalogue
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	Marchandises dangereuses dans le transport maritime international
IMO	International Maritime Organization
KG	poids du corps
LC <sub>50</sub>	Concentration létale médiane
LD <sub>50</sub>	Dose létale 50%
NFPA	Association nationale de protection contre l'incendie
NOEC	Concentration sans effet observé
PBT	persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
TRGS	Technische Regeln für Gefahrstoffe
UN	Organisation des Nations unies
VOC	Composés organiques volatils

Pour les abréviations et les acronymes, voir ECHA: Guide des exigences d'information et évaluation de la sécurité chimique, chapitre R.20 (liste des termes et abréviations).

### 16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

### 16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
liquides inflammables ( <i>Flam. Liq. 3</i> )	H226: Liquide et vapeurs inflammables.	
Danger par aspiration ( <i>Asp. Tox. 1</i> )	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Date d'exécution:** 26 mars 2024

**Date d'édition:** 23 mai 2024

**Version:** 0.1



Page 11/11

## REDOCOL Assainisseur de Meubles

### 16.5. Liste des mentions de danger et/ou des mises en garde pertinentes des sections 2 à 15

Mentions de danger	
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H350	Peut provoquer le cancer.

### 16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

### 16.7. Indications diverses

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont, au mieux de nos connaissances, correctes au moment de la mise sous presse. Ces informations sont destinées à fournir des conseils pour la manipulation, le stockage, la transformation, le transport et la mise au rebut du produit mentionnés dans cette fiche de données de sécurité. Les informations ne sont pas transférables à d'autres produits. Si le produit est mélangé avec d'autres matériaux, mélangé ou traité, ou soumis à un traitement, les données contenues dans cette fiche de données de sécurité ne peuvent pas être transférées sur le nouveau matériau ainsi produit, sauf indication contraire expresse.

\* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente.